



DECLARATION FSU Loiret

Comité Technique Paritaire du 07 avril 2011

Ce CTP a un ordre du jour particulièrement attendu : Dans le 1^{er} degré, il entérine les mesures de carte scolaire, et dans le second degré, il concerne la suppression des moyens de surveillance.

Le 1^{er} degré n'échappe pas à la dégradation générale due à la pénurie des moyens attribués à l'Education Nationale. Comme le SNUipp-FSU l'avait annoncé dès janvier, notre département va malheureusement se retrouver en **déficit important de personnels** à la rentrée. (...)

Dans le second degré, la saignée des collèges se poursuit : aux 35 postes d'enseignants supprimés pour la rentrée 2011 s'ajoutent 11 emplois de surveillants et d'assistants pédagogiques sans compter les 4 postes supprimés en lycée. Comment justifier et accepter une telle hémorragie de postes, alors que les collèges du Loiret gagnent 274 élèves ?

Certes, 29 collèges ne subissent pas de baisse de leurs moyens de surveillance, 3 ULIS sont créées dans 3 collèges et gagnent ½ poste d'AVSCO (Amilly, Coubertin St Jean de Braye, Max Jacob St Jean de la Ruelle). Les collèges de Pithiviers et Villemandeur gagnent 1 ou ½ poste. Mais **25 établissements perdent ½ poste**. 4 collèges bénéficient d'un ajustement pour tenir compte de situations très particulières. Ces suppressions remettent en cause le fonctionnement de la vie scolaire dans les collèges concernés, ainsi que la sécurité des élèves.

Cette dégradation des moyens de surveillance est particulièrement sensible dans les deux établissements RAR – prochainement labellisés CLAIR (Collège Lycée Ambition Innovation Réussite). En effet, les collèges Jean Rostand à Orléans et André Malraux à St Jean de la Ruelle perdent chacun 1 poste ½ soit la moitié de leurs assistants pédagogiques. Ceux-ci encadraient les élèves notamment dans les études et dans certains cours. Ils participaient ainsi au maintien d'un climat serein de travail. Nous faut-il rappeler, M. L'Inspecteur d'Académie, que d'une part M. Le Ministre s'était engagé à ne pas supprimer de moyens en labellisant les établissements CLAIR, et que d'autre part les établissements situés en zone d'éducation prioritaire nécessitent davantage de moyens, en raison de la concentration de difficultés scolaires, géographiques, sociales et économiques ? Nous faisons donc, une fois de plus, l'amer constat que l'éducation prioritaire est abandonnée par un gouvernement qui met en œuvre une politique éducative injuste et régressive.

Les élèves les plus en difficultés sont ainsi laissés de côté et renvoyés dans leur collège à leurs responsabilités et à celles de leurs parents. Une autre preuve en est **l'arrêt brutal des subventions qui permettaient le fonctionnement de l'atelier relais** créé il y a quelques années et basé au collège de la Montjoie à Saran. La mise en berne de ce dispositif d'aide, pour des raisons purement financières, montre le mépris des autorités éducatives à l'encontre des élèves et des personnels qui s'étaient investis dans le projet. Nous demandons des explications quant à la suppression des subventions qui permettaient à ces ateliers de fonctionner.

Par ailleurs, nous remarquons avec effarement que les services anticipent sur **les dégradations des conditions de travail des surveillants** en raison des suppressions de postes puisque la réserve pour suppléance est en sensible augmentation avec 6 moyens au lieu de 4 cette année. Les services prévoient qu'il y aura donc l'an prochain plus d'absences. Déjà, les établissements connaissent des difficultés de remplacement des AED pour les courtes absences, notamment dans les petites et moyennes structures. Auparavant, les collèges disposaient d'heures supplémentaires à donner aux MI-SE quand l'un d'eux était absent... Aujourd'hui, alors que les absences d'AED ne sont suppléées qu'à 80%, les conseillers principaux d'éducation occupent une partie de leur temps à gérer des plannings, faire des décomptes d'heures à rendre, à devoir... au détriment du suivi individuel des élèves et de leur sécurité, qui sont leurs missions premières.

Non, la FSU ne sera pas complice de cette gestion catastrophique. C'est la raison pour laquelle elle appelle les collègues à exprimer leur mécontentement dans les défilés du 1er mai et dans l'action spécifique 1er degré le 18 mai.